

# Actualités

Avril 2011

## PHÉNOMÈNE SECTAIRE

### DÉCÈS DE JACQUES MIQUEL

Jacques Miquel s'est éteint à l'hôpital du Val de Grâce le 29 avril 2011, à l'âge de 63 ans. Parallèlement à ses engagements professionnels, il s'était investi fortement dans le mouvement associatif...

Voir page 1

## COEUR DOULOUREUX ET IMMACULÉ DE MAIRE

### PROCÈS DE JULIANO VERBARD À LA RÉUNION

Le procès de Juliano Verbard, 28 ans, et de ses quinze co-accusés s'est déroulé du 6 au 20 avril 2011 devant la cour d'assises de Saint-Denis, à La Réunion. Tous ces protagonistes comparaissaient pour des faits d'enlèvement, de complicité d'enlèvement et de séquestration d'Alexandre, âgé de 12 ans en 2007, à l'époque des faits.

Voir page 2

## UNIVERSITÉ DE LA RELATION

### UN GOUROU FRANÇAIS INTERPELLÉ EN ESPAGNE

Le 24 mars 2011, Gabriel Loison, 70 ans, et sa compagne ont été interpellés à Jaca, en Espagne par les hommes de la Guardia Civil accompagnés de policiers de l'Office central de répression des violences aux personnes (OCRVP) et du SRPJ de Pau.

Voir page 6

**Union Nationale des Associations de Défense des Familles et de l'Individu Victimes de Sectes**  
Reconnue d'utilité publique, agréée par les Ministères de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse et des Sports, membre associé de l'UNAF

**Centre d'accueil, d'étude et de documentation sur les mouvements sectaires**  
130 rue de Clignancourt - 75018 Paris - Tel : 01.44.92.35.92 - Fax : 01.44.92.34.57  
www.unadfi.org - SIRET : 335255956 00039

# SOMMAIRE

## ACTUALITÉS - FRANCE PHÉNOMÈNE SECTAIRE

CCMM - Jeunesse

1

## POUVOIRS PUBLICS

Ministère de l'Intérieur

2

## GROUPES

Coeur Dououreux et Immaculé de Marie

2

Université de la Relation

6

Scientologie

7

Témoins de Jéhovah

8

## DIVERS

Santé

9

Société/Faits divers

10

Laïcité/Religion - Télévision

11

## ACTUALITÉS - ÉTRANGER GROUPES

Centre de la Kabbale : USA - Méditation transcendantale : USA - Scientologie : Japon

12

Sathya Saï Baba : Inde

13

Témoins de Jéhovah : Bulgarie

14

## DIVERS

Religion / Fin du monde : Dubaï - Religion / Creationnisme : Vatican -

14

Religion : Etats-Unis, Vatican - Société : Cameroun - Escroquerie : Russie

15

## CCMM

### DÉCÈS DE JACQUES MIQUEL, PRÉSIDENT DU CENTRE CONTRE LES MANIPULATIONS MENTALES

« Jacques Miquel s'est éteint à l'hôpital du Val de Grâce le 29 avril 2011, à l'âge de 63 ans.

Scientifique de formation, il a conduit une carrière intense et variée chez EDF. Parallèlement à ses engagements professionnels, il s'était investi fortement dans le mouvement associatif.

Homme de conviction, ardent défenseur des droits de l'Homme et de l'Enfant, il a contribué avec courage et abnégation à la prise de conscience de la problématique sectaire. Avec persévérance, il a lutté contre l'ignorance et l'indifférence face à ce problème, en multipliant les actions d'information et de prévention et il a défendu avec ténacité le principe de laïcité seul garant des libertés individuelles.

C'est dans cet esprit qu'il a représenté le CCMM au sein du conseil d'orientation de la MIVILUDES et porté les valeurs de l'association au plan européen et international.

Les obsèques de Jacques Miquel ont eu lieu le jeudi 5 mai à 13h30 au crématorium du Père-Lachaise ».

(Source : [www.cmm.asso.fr](http://www.cmm.asso.fr), mai 2010)

L'UNADFI lui a rendu un dernier hommage :

Catherine Picard et l'ensemble des membres de l'UNADFI garderont le souvenir d'un homme engagé et déterminé pour la protection des victimes de sectes et la sauvegarde des droits et des libertés fondamentales.

<http://www.unadfi.org/decès-de-jacques-miquel.html>

## JEUNESSE

### UNE BD DISTRIBUÉE AUX ADOLESCENTS

Nouvel article sur la bande dessinée créée par l'ADFI Nord Pas de Calais Picardie : « Manon, Lilou, Alex, Thomas : quatre adolescents face au phénomène sectaire ». Rappelons qu'il s'agit d'une BD à la japonaise, autrement dit, un manga, destiné aux 13-18 ans. Les 3.000 exemplaires déjà tirés ont vocation à être distribués dans les collèges et les lycées. L'Education Nationale souhaite en équiper tous les rectorats de France.

(Source : *Le Parisien*, Anne-Cécile Juillet, 14.04.2011)

<http://www.adfi59.net/>

<http://www.unadfi.org/manon-lilou-alex-thomas-quatre.html>

## MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION

### ORIENTATIONS DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LES DÉRIVES SECTAIRES POUR 2011

Une circulaire a été adressée aux préfets pour la troisième année consécutive. Des orientations annuelles leur ont été adressées « pour rappeler l'importance de la de la vigilance et de la lutte contre les dérives sectaires ».

Quatre axes de travail sont privilégiés :

- Appui sur l'expertise des dispositifs de soutien opérationnel, notamment la CAIMADES (Cellule d'assistance et d'intervention en matière de dérives sectaires) ;
- Mobilisation des services territoriaux ;
- Renforcement des liens avec tous les acteurs de la société civile ;
- Importance de l'appui interministériel qui passe « par une association plus grande » des départements ministériels réunis au sein de la MIVILUDES et une sollicitation des services relevant de l'administration centrale du ministère de l'Intérieur.



## COEUR DOULOUREUX ET IMMACULÉ DE MARIE

### PROCÈS DE JULIANO VERBARD À LA RÉUNION

Le procès de Juliano Verbard, 28 ans, et de ses quinze co-accusés s'est déroulé du 6 au 20 avril 2011 devant la cour d'assises de Saint-Denis, à La Réunion. Tous ces protagonistes comparaissaient pour des faits d'enlèvement, de complicité d'enlèvement et de séquestration d'Alexandre, âgé de 12 ans en 2007, à l'époque des faits. Il avait été enlevé à deux reprises.

L'histoire publique de Juliano Verbard débute en 2002, lorsqu'il s'autoproclame à presque 20 ans « confident de la Vierge ». Il prétend qu'elle lui apparaît le 8 de chaque mois, l'appelant « Petit Lys d'amour ». Le 12 novembre de la même année, près de 300 personnes assistent à une pseudo-apparition de la Madone de la Réparation au lieu-dit l'Oasis de la paix. Peu après, Juliano Verbard est approché par des membres d'une communauté religieuse, l'Ordre de Saint-Charbel. Le mouvement a été fondé en Australie par William

Kamm, surnommé The Little Pebble (Petit Caillou). Ce dernier déclare avoir des apparitions de la Vierge le 13 de chaque mois. Pendant le procès, Juliano Verbard expliquera que « l'association » Cœur Dououreux et Immaculé de Marie a été créée sur les directives de l'Ordre de Saint-Charbel. Toujours est-il que Juliano Verbard échangea plusieurs courriers avec « Petit Caillou » et fera même signer des formulaires d'adhésion au mouvement australien ! Pourtant William Kamm s'avère être un personnage peu recommandable. Attiré par les très jeunes filles, il sera condamné à deux reprises pour agressions sexuelles.

Dès le 16 novembre 2002, l'évêque de la Réunion, Mgr Aubry, dénonce « les dérives sectaires » de « Cœur Dououreux et Immaculé de Marie ». Il déclare que Juliano Verbard est « sous l'influence » de l'Ordre de Saint-Charbel, groupe aux pratiques sectaires.

L'année suivante, en 2003, Juliano Verbard effectue, selon diverses sources, « un voyage initiatique » dans une communauté religieuse du Jura, installée près de Dijon, « Amour et Miséricorde ». La gourelle, Eliane Deschamps, alias la « Petite Servante », prétend, elle aussi, que la Vierge lui apparaît « à heure fixe ». Par la suite, la MIVILUDES recueillera un nombre important de témoignages de dérives sectaires concernant cette communauté qui finira par s'auto-dissoudre en 2008. Elle fait cependant toujours l'objet d'une information judiciaire.

En 2003 toujours, Juliano Verbard commet des viols et des agressions sexuelles sur un « enfant de cœur » du groupe de prière et sur son petit frère. La mère des enfants, trésorière du groupe, dépose plainte. Juliano Verbard est alors placé en détention provisoire. Il tente vainement de s'évader à deux reprises. En 2004, il quitte la prison mais reste placé sous contrôle judiciaire. En octobre 2006, son procès s'ouvre, mais sans lui, car depuis sa « libération », il se cache. Il est condamné par défaut à 15 ans de prison pour viols sur mineurs. En avril 2007, une nouvelle affaire voit le jour. Elle concerne, cette fois encore, un enfant, Mathias, 12 ans, dont les parents sont membres de « Cœur Dououreux et Immaculé de Marie ». Le jeune garçon porte des traces de brûlures, infligées, d'après ses parents, sur les injonctions de Juliano Verbard ! Mais ce dernier reste introuvable malgré une traque policière. Sept de ses disciples sont néanmoins interpellés et mis en examen pour « recel de malfaiteurs ».

En juillet 2007, le jeune Alexandre, disparaît. Il ne réapparaît que le lendemain. Les gendarmes retrouvent son ravisseur, Guillaume Maillot, membre de la secte. C'est lui qui a « repéré » Alexandre et l'a présenté à Juliano Verbard. Le 5 août 2007, Alexandre est à nouveau enlevé au domicile de ses parents « par un commando armé » et encagoulé. Sa mère et sa grand-mère sont ligotées et bâillonnées, son oncle violenté et lui se retrouvera caché dans le coffre d'une voiture. Alexandre aurait été désigné comme successeur du gourou mais, selon une autre version entendue lors du procès, le but était de faire « reconnaître » l'Ordre de Saint-Charbel !

Les autorités déclenchent le plan Papangue pour rechercher Alexandre. Ce plan prévoit la mise en place de barrages et de contrôles renforcés sur l'ensemble de l'île. Les forces de police finissent par retrouver le jeune garçon et découvrent, par la même occasion, Juliano Verbard qu'ils recherchaient depuis quatre ans. Ce dernier est incarcéré avec des adeptes de la secte.

En 2008, Juliano Verbard est jugé à nouveau pour l'agression des deux enfants et sa précédente condamnation lui est confirmée par la cour d'assises de Saint-Denis. Il est alors transféré dans le nouveau centre de détention de Domenjod. Il y demeure jusqu'à ce que, en avril 2009, un événement spectaculaire se produise : Juliano Verbard, son compagnon Fabrice Michel et le beau-père de ce dernier, Alexin Michel, s'évadent en hélicoptère de cette prison !

Après neuf jours de recherches acharnées, les trois hommes sont retrouvés.

En 2010, les rendez-vous judiciaires s'enchaînent. Juliano Verbard et son compagnon, Fabrice Michel, sont d'abord condamnés à deux ans de prison pour des faits de violence commis sur l'enfant de 12 ans, Mathias, puis fin avril 2010, les deux protagonistes sont jugés sur le volet criminel de l'affaire : les viols en réunion commis sur ce même Mathias et sur son frère Cédric. Juliano Verbard est condamné à 18 ans de prison et Fabrice Michel à 10 ans. Juliano Verbard qui avait déjà été condamné à 17 ans de prison bénéficie alors de la confusion des peines. Sa condamnation ne dépasse pas 18 ans. Le procès du double enlèvement d'Alexandre qui vient de se dérouler n'est pourtant pas le dernier de la liste ! Juliano Verbard a un dernier rendez-vous judiciaire, sans doute début 2012, où il devra rendre des comptes sur son évasion en hélicoptère.

Agé aujourd'hui de 17 ans, Alexandre est venu de métropole, où il vit dorénavant avec sa mère et son petit frère pour assister au procès. Il affronte ses ravisseurs pour la première fois, près de quatre ans après le rapt.

Ce procès hors du commun qui comprend sept parties civiles et quatorze avocats, aura permis d'entendre deux témoins-clés : Monseigneur Gilbert Aubry, évêque de La Réunion qui s'est expliqué sur le volet « religieux » de l'affaire, et Georges Fenech, président de la MIVILUDES, cité par l'avocat général Michel Baud. Intervenu en visio-conférence, Georges Fenech a ainsi livré son analyse du groupe de prière qui, selon lui, réunit tous les éléments d'un mouve-

ment sectaire. Listant les critères communs à plusieurs mouvements, que l'on retrouve dans « Cœur Dououreux et Immaculé de Marie », le président de la Mission rappelle ce point essentiel : les adeptes obéissent « aveuglément au chef charismatique, au gourou, sans se poser de questions ».

Les experts appelés à la barre ont, de leur côté, apporté un éclairage aux actes des adeptes de Cœur Dououreux et Immaculé de Marie. Globalement, ces derniers laissent apparaître un endoctrinement et une perte d'autonomie de la pensée. Ainsi, la vie des cinq frères Daleton et de leurs proches est passée au crible. Déçus par l'évolution de l'Eglise romaine, tous se revendiquaient traditionalistes et lorsque la famille découvre Juliano Verbard, lors d'un reportage télévisé sur « ses miracles », l'adhésion est totale. Il est à noter, enfin, que certains adeptes ont intégré le groupe de prière alors qu'ils étaient jeunes : l'un des frères Daleton, Yves, n'était âgé que de 13 ans et Anissa Gens de 16 ans.

Les deux avocats de la famille d'Alexandre, Mes Collard et Payen, ont, au cours de leurs plaidoiries, insisté sur le traumatisme vécu par Alexandre et par son petit frère, Corentin, présent lors de l'enlèvement. Lors de son passage à la barre, ce dernier, en larmes, fera « un témoignage bouleversant ».

Pour les avocats de la défense, les ravisseurs d'Alexandre n'étaient que « des amateurs », des « pieds nickelés » même, incapables de prendre du recul et de s'opposer à un ordre reçu du... ciel !

Le 15 avril 2011, le Parquet, représenté par Michel

Baud, a requis entre 10 et 15 ans de réclusion criminelle à l'encontre de Juliano Verbard et entre 10 et 12 ans à l'encontre de Fabrice Michel.

Le dernier jour du procès, le mercredi 20 avril 2011, Juliano Verbard et ses quinze co-accusés ont tous été appelés une dernière fois à la barre. Tous ont exprimé « leurs regrets et leur repentir ».

Au cours du procès, il est apparu que Corinne Michel, 23 ans, « l'épouse mystique » du Petit Caillou, le dirigeant de l'Ordre de Saint-Charbel en Australie, fille d'Alexin Michel et sœur de Fabrice Michel, était « le lien » entre les deux groupes. Elle obéissait à un ordre de la Vierge d'enlever le jeune Alexandre ! Se déclarant elle-même « instigatrice principale », elle aurait recruté des « hommes de main » (les frères Daleton) pour le second enlèvement. De son côté, Sandrine Hoarau, l'un des « cerveaux » de l'opération, a affirmé elle aussi avoir obéi à un message de la Vierge « demandant de prendre Alexandre pour en faire un prêtre »... Les disciples de Juliano Verbard se rejoignent tous pour le mettre hors de cause.

Il est à noter que la figure du gourou aura évolué pendant les audiences. D'abord présenté comme un homme puissant et manipulateur, il a laissé apparaître « un manque d'assurance et d'autorité » vis-à-vis de ses fidèles puisqu'il n'a pas pu les dissuader d'enlever Alexandre. Après sept heures de délibéré, le président du tribunal, Michel Carrue, ses assesseurs et les jurés ont, malgré ces éléments, prononcé contre Juliano Verbard et son compagnon, Fabrice Michel, une peine de 9 ans de prison ferme. Treize disciples ont écopé de condamnations allant de 2 ans avec sursis à 8 ans d'emprisonnement ferme. Le procès se termine donc au terme de onze jours d'audience. Les victimes ont été choquées de constater que Guillaume Maillot, celui qui avait présenté Alexandre à Juliano Verbard, est reparti libre, condamné à trois ans de prison dont deux avec sursis. Sa peine à une année de prison ferme pourra être aménagée. La mère d'Alexandre, interrogée, le considère comme « l'instigateur » de l'enlèvement. Me Laurent Payen, avocat des parties civiles, rappelle néanmoins que Guillaume Maillot « encourait uniquement une peine correctionnelle puisqu'on ne lui reprochait qu'un délit ».

Les jeunes femmes de la secte qui se sont accusées « d'avoir fomenté l'enlèvement pendant tout le procès » paient, quant à elles, le prix fort. Pour ce qui concerne Juliano Verbard, Fabrice Michel et les frères Daleton, le verdict est perçu « juste » et « proportionné ». Enfin, une femme de 54 ans qui clamait son innocence, a été acquittée.

Pendant la durée de l'instruction, les membres du groupe de prière avaient pourtant donné des versions différentes quant à leurs motivations. La nouvelle version entendue pendant le procès, avec un message de la Vierge validé par l'Ordre de Saint-Charbel, reste plausible... Mais s'il ne s'agissait que « d'une nouvelle stratégie pour diluer la responsabilité de Verbard, la mission est accomplie ».

(Source : Clicanoo, Frédérique Seigle, 06.04.2011 & AFP, 20.04.2011 & Clicanoo, 15.04.2011 & Clicanoo, 21.04.2011 & 22.04.2011 & LINFO.re, 20.04.2011)

<http://www.unadfi.org/coeur-douloureux-et-immacule-de,100046.html>



## UNIVERSITÉ DE LA RELATION / JARDINS DE LA VIE

### UN GOUROU FRANÇAIS INTERPELLÉ EN ESPAGNE

Le 24 mars 2011, Gabriel Loison, 70 ans, et sa compagne ont été interpellés à Jaca, en Espagne par les hommes de la Guardia Civil accompagnés de policiers de l'Office central de répression des violences aux personnes (OCRVP) et du SRPJ de Pau. Ils débarquaient d'un vol en provenance du Costa Rica. A la demande des autorités françaises, ils ont ensuite été extradés le 11 avril 2011 puis écroués à Nantes.

Gabriel Loison a été mis en examen pour viols, agressions sexuelles et corruption sur mineure de 15 ans, abus de faiblesse, escroquerie. Sa compagne a été mise en examen pour viols et agressions sexuelles.

Qui est Gabriel Loison ? Un psychologue ? Un « maître de santé » ? Un « conseiller en pédagogie parentale » ?.. Tels sont les titres dont il se pare. En 1996, il crée l'« Université de la Relation » dont le siège se trouve au Costa Rica et qui prône le retour aux origines de l'homme « estimant que toutes les formes de civilisation l'ont perverti ». Il ouvre également des filiales : La Maison des Arômes, La Casa de la Humanidad... Auparavant, en 1994, il avait fondé l'association «Les Jardins de la Vie » dans les Pyrénées Orientales. Cette association qui figurait dans la liste des sectes du rapport parlementaire de 1995 a été dissoute la même année.

Les « initiations » de « L'Université de la Relation » étaient dispensées en France dans une maison de Saint-Brévin-les-Pins (Loire-Atlantique), à Jaca en Espagne, dans un gîte d'une palmeraie de Taroudant au Maroc ou bien encore au Costa Rica, dans une propriété, la Finca Huetares.

Six plaintes ont été déposées en France dans le Rhône, à Nantes, en Vendée, en Loire-Atlantique, dans le Gers... L'une de ces plaintes a été déposée par le grand-père d'une jeune nantaise de 14 ans revenue de Jaca en Espagne où elle était partie avec sa mère. Une autre plainte a été déposée par une

femme de 28 ans en décembre 2010.

J., un autre plaignant originaire de Vendée, raconte que, début janvier 2011, son ex-compagne voulait emmener leur fils au Costa Rica sur les injonctions de Gabriel Loison pour couper des « mémoires antérieures à la grossesse ». Son ex-compagne ne mangeait plus de viande et elle ne donnait plus de lait à leur enfant. Le père a pu finalement obtenir une ordonnance d'interdiction de sortie du territoire d'un juge aux affaires familiales.

Le « bouche-à-oreille » menait, la plupart du temps, les futurs adeptes à Gabriel Loison, alias Gabriel Yves, un pseudonyme forgé à partir de son deuxième prénom. Mais depuis qu'il avait été « repéré » en 1995, Gabriel Loison « n'avait jamais cessé de faire naître des soupçons d'abus sexuels ». Il y a d'abord eu une enquête, ouverte après les plaintes pour viol déposées par une religieuse, qui a abouti à un non-lieu en 2004. Il y a enfin plusieurs témoignages « qui éclairent » sur la personnalité et les pratiques de Gabriel Loison, axées sur la sexualité. Une femme de 46 ans, Danielle S. venue chercher de l'aide chez celui « qui se disait psychologue » raconte ainsi qu'il voulait voir ses deux filles de 13 et 15 ans pour « faire des analyses d'enfants » et qu'elles devaient être nues pour qu'il puisse contrôler leur « équilibre énergétique »... Ce qu'avaient refusé les deux jeunes filles.

A l'Université de la Relation, les conférences sur la

santé ou sur « la sexualité » amenaient de nouveaux adeptes et « surtout de nouvelles femmes », qui, lorsqu'elles allaient au bout de la formation, devenaient « des femmes pionniers » ou selon certains observateurs, « des rabatteuses »...

Le travail commun des différentes instances : police française, Garde civile espagnole, MIVILUDES, ADFI Nantes, Réseau Parental Europe aura permis l'arrestation de Gabriel Loison qui, jusqu'à présent, avait toujours réussi à échapper à des poursuites...

(Source : France Soir, Jérôme Sage, 19.04.2011 & 20.04.2011 & AFP, 18.04.2011 & Ouest-France, Agnès Clermont, 20.04.2011)

## SCIENTOLOGIE

### « J'AI TESTÉ LA SCIENTOLOGIE ET C'ÉTAIT PAS BIEN »

Une journaliste du site internet Slate.fr a décidé de faire le test de personnalité (OCA\*) de la Scientologie en ligne. Elle a donc répondu aux 200 questions. Une véritable foire aux questions. Petit florilège : « Estimez-vous que l'on devrait dépenser plus d'argent pour la sécurité sociale ? »... « Achèteriez-vous à crédit dans l'espoir de pouvoir continuer à honorer les paiements ? » Notons au passage que cette dernière question n'est pas désintéressée. La plupart sont formulées de manière à ce que la réponse soit tout simplement « oui », ce qui donne l'impression d'être « moins manipulé » ?...

Le test de personnalité à peine terminé, le téléphone de la journaliste a sonné. Une certaine Christelle lui propose un rendez-vous rue Jules César à Paris pour l'analyse de son test.

La journaliste sait à quoi s'attendre. De fait, elle aura en face d'elle une « Christelle-Walkyrie » transformée en tortionnaire dont le rôle sera de lui faire comprendre que sa vie est un échec total. Jusqu'à ce qu'un « conseiller » scientologue qui passait par là, entre en scène et lui propose « des solutions ». Ses « problèmes » peuvent se résoudre. Ils sont provoqués par des « engrammes » c'est-à-dire des images de son passé et de ses vies antérieures. Ce sont eux qui entravent sa personnalité...

La journaliste aura ainsi, selon ses dires, été quasi harcelée pendant plus d'une heure.

Le lendemain, elle a pourtant été tentée de retourner au centre scientologue... puisque la première séance « de thérapie » est gratuite. Mais « l'impression d'inquisition malsaine, de forcing émotionnel et de manipulation » l'auront finalement découragée.

(Source : Slate.fr, Titiou Lecoq, 16.04.2011)

\*Oxford Capacity Analysis

Pour lire l'article intégral : <http://www.slate.fr/story/36855/scientologie-test>

### DES JEUNES POUR LES DROITS DE L'HOMME / RÉCUPÉRATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES ROMS

Le samedi 12 mars 2011, se déroulait « La journée Internationale des Roms ».

Une dizaine de bénévoles de l'association : « Des Jeunes pour les Droits de l'Homme », liée à la Scientologie, avaient investi le parvis de Beaubourg à Paris, distribuant « les 30 titres des articles de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme »...

(Source interne de la Scientologie, 20.04.2011)

## TÉMOINS DE JÉHOVAH

### CLASSÉS DANS LA CATÉGORIE « ATYPIQUE »

Dans un document dressant « un panorama religieux de la France d'aujourd'hui » distribué début avril 2011 à la presse par l'UMP, l'organisation des Témoins de Jéhovah représente l'unique mouvement de la catégorie « Mouvements religieux atypiques ».

Georges Fenech, président de la MIVILUDES, n'a pas souhaité s'exprimer sur ce classement « pour le moins inhabituel ». Interrogé par L'Express, il précise que les Témoins de Jéhovah font l'objet d'une « vigilance » de la part de la Mission car certaines de leurs pratiques s'apparentent à des « dérives sectaires » susceptibles de provoquer « un trouble à l'ordre public et à la santé publique comme le refus des transfusions sanguines ou une éducation ostracisante des enfants axée sur l'imminence de l'apocalypse ».

Par ailleurs, rappelle Georges Fenech, un « comité judiciaire » doit être systématiquement saisi par les adeptes « avant tout dépôt de plainte devant la justice », avec pour conséquence « l'occultation d'affaires » concernant notamment des faits de pédophilie. La MIVILUDES reçoit régulièrement des signalements à ce sujet.

Enfin, poursuit le président de la MIVILUDES, « pour toutes ces raisons », la Fédération chrétienne des Témoins de Jéhovah de France ne bénéficie pas du statut cultuel de 1905 permettant une exonération fiscale des dons et legs. Il rappelle que la fédération reste toujours redevable de 50 millions d'euros à l'Etat. Les Témoins de Jéhovah ont déposé un recours sur cette affaire auprès de la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

(Source : L'Express.fr, Benjamin Sportouch, 08.04.2011)

### LA VILLE PERD AU TRIBUNAL FACE AUX TÉMOINS DE JÉHOVAH

Langon, ville située en Gironde, a été condamnée par le Tribunal administratif de Bordeaux pour avoir refusé, au nom de la laïcité républicaine, de louer une salle municipale à des Témoins de Jéhovah.

Le Tribunal administratif de Bordeaux a estimé, le 28 mars 2011, que ce refus « illégal » portait atteinte « à la liberté de réunion ». Il a ordonné à la mairie de mettre la salle à disposition de l'Association locale pour le culte des Témoins de Jéhovah (ALCT) de Langon et condamne la mairie à verser 1.000 euros à l'association.

Pour le maire de Langon, Charles Vérité, cette décision est « une atteinte aux principes de laïcité républicaine » mais il a décidé de ne pas faire appel : « Ou on est en République laïque, ou on dit que 1905, c'est fini », a-t-il commenté, en référence à la loi sur la séparation des églises et de l'Etat.

Pour Catherine Picard, présidente de l'UNADFI, « encore une fois la duperie sectaire a eu raison des principes républicains ». « Le maire de Langon a été piégé par cette pratique peu louable qui consiste à tromper son interlocuteur sur l'objet de la location. Une pratique à laquelle sont confrontés les maires et qui permet de judiciaireiser les faits à grand renfort de publicité pour les sectes, une manière de communiquer fondée sur la provocation et le non-respect des élus ».

(Source : Communes, - La lettre - n°11, 11 avril 2011)

## SANTÉ

### UNE COUVERTURE VACCINALE INSUFFISANTE

La rougeole est « la cible principale » de la Semaine européenne de la santé. De 2008 à 2011, plus de 10.000 cas ont été recensés en France dont 3.000 depuis le début de l'année contre moins de 10 sur la même période de 2010. La propagation du virus est due à une couverture vaccinale insuffisante. En effet, lorsque la fraction de la population cible protégée par un vaccin atteint 95 %, l'agent pathogène ne circule plus.

Pour Didier Houssin, directeur général de la Santé, « à la sous-estimation des maladies s'ajoute la perméabilité du public -mais aussi d'une partie du corps médical- aux médecines alternatives, voire aux courants anti-vaccination ».

(Source : *Les Echos*, Catherine Ducruet, 28.04.2011)

[D'après un rapport de l'Institut National de veille sanitaire (INVS), l'augmentation du nombre de cas observés entre octobre et décembre 2010 s'est poursuivie et intensifiée sur les mois de janvier, février et mars 2011. Quatre décès ont été enregistrés.

Chiffres communiqués par l'INVS : en 2008 et 2009 : 2148 cas ; en 2010 : 5021 cas ; en janvier et février 2011 : 3700 cas ; en mars 2011 : plus de 3000 cas.

### RECTIFICATIF

Article paru dans « Tribune Santé » à partir duquel une synthèse a été effectuée par l'UNADFI :

Une erreur s'est glissée dans l'article publié dans « Tribune Santé » n° 89 (janvier-février-mars 2011) : « la face cachée des médecines douces » (synthèse page 7 des « Actualités du mois de mars 2011 ») : le Docteur Irène Khan Bensaude est vice-présidente du Conseil national de l'Ordre des Médecins et non pas présidente de la section santé publique et démographie médicale.

C'est le Docteur Patrick Romestaing qui occupe la fonction de président de la section santé publique et démographie médicale.

### LE FAUX MÉDECIN PIQUAIT SES PATIENTS AVEC DES ABEILLES

Un apiculteur de Cergne, au nord-est de Roanne (42), vient d'être condamné par le tribunal correctionnel de Roanne à six mois de prison avec sursis « pour exercice illégal de la médecine ».

Il prétendait pouvoir soigner, entre autres le sida, la sclérose en plaques, les maladies d'Alzheimer et de Parkinson grâce à des piqûres d'abeille administrées à des endroits « stratégiques » du corps humain.

L'affaire avait démarré par le biais de l'AFSSAPS (Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé) qui s'était intéressée à son site internet. Il y apparaissant en blouse blanche, avec un stéthoscope. L'AFSSAPS avait alors alerté le Parquet.

Le procureur de la République n'a pas ménagé l'apiculteur apprenti médecin, le qualifiant de « charlatan en blouse blanche » et de médecin autoproclamé jouant « à la roulette russe avec la santé des patients ».

Aucun de ses « patients » n'avait déposé plainte. La seule partie civile était l'Ordre des Médecins auquel l'apiculteur devra verser un euro symbolique de dommages et intérêts.

(Source : *Le Progrès.fr*, Eric Garrivier, 05.04.2011)



## MEURTRE DE CINQ MEMBRES D'UNE MÊME FAMILLE À NANTES / GROUPE DIT EGLISE DE PHILADELPHIE

Xavier Dupont de Ligonès est le principal témoin dans les assassinats de son épouse et de ses quatre enfants commis début avril 2011 dans la maison familiale de Nantes. Le père de famille demeurant introuvable, Interpol a lancé un avis de recherche à son encontre.

Cette affaire a déclenché une importante émotion et donné lieu à d'innombrables articles dans la presse. L'un de ces articles rapporte que la mère de Xavier de Ligonès, Geneviève, avait créé en 1964 un groupe de prière dit « Eglise de Philadelphie » ou « Philadelphie ».

(Source : Paris Match, Elisabeth Philippe, 28.04.2011)

[L'UNADFI a eu connaissance du groupe dit « Eglise de Philadelphie » en 1995. D'anciens adeptes du groupe et des proches d'adeptes avaient alors contacté l'ADFI Bretagne.

La fondatrice du groupe, Geneviève de Ligonès, affirmait recevoir des « messages » qui ont été, au fur et à mesure, consignés dans un livret intitulé « Message d'Amour et de Miséricorde - Œuvre de Rédemption ». Il apparaissait que le groupe dit « Eglise de Philadelphie » comportait de nombreux critères de type sectaire : domination d'une personne sur les membres du groupe, escroquerie mentale et financière, rupture avec la famille, manipulation à l'égard des adultes et

des mineurs, déscolarisation des enfants...

La doctrine de la secte était à ce point délirante que le service psychiatrique des hôpitaux de Rennes en avait été averti. Le chef de service avait jugé cette affaire suffisamment grave pour prendre contact avec le procureur de la République d'Avranches.

Plus récemment, l'ADFI Yvelines a de nouveau été saisie sur ce dossier par des proches de membres de ce groupe pour des faits qui se sont déroulés ces deux dernières années.]

A lire également sur le site de l'UNADFI : <http://www.unadfi.org/eglise-de-philadelphie,1193.html>

## RENOI AUX ASSISES

Le 28 mars 2011 et près de 17 ans après la première plainte, le Parquet de Paris a requis le renvoi devant les assises, notamment pour « viols aggravés », de Léonid Kameneff, 74 ans, ancien capitaine du navire-école « Karren Ven », ainsi que de quatre membres de l'équipage.

C'est donc le juge chargé de l'enquête qui décidera du renvoi ou non des cinq mis en examen devant la cour d'assises des mineurs, l'une des personnes poursuivies étant mineure au moment des faits présumés entre 1979 et 1992.

Une trentaine de jeunes ayant navigué sur le bateau-école « Karren Ven » avaient dénoncé des abus sexuels. Seuls quatorze d'entre eux avaient pu se constituer partie civile car les faits dénoncés par les autres étaient prescrits. En mars 2011, certaines parties civiles avaient assigné l'Etat en déni de justice pour protester contre la lenteur de la procédure et « les multiples obstacles rencontrés ». Elles ont décidé de maintenir leur action en dépit des réquisitions du Parquet.

Fondée par Leonid Kameneff, l'association « L'École en bateau » prônait « l'épanouissement intellectuel, psychologique et social de l'enfant ». Les adolescents étaient encouragés à « vivre nus et à avoir des relations sexuelles entre eux ou avec des adultes ».

Certains jeunes avaient dénoncé « l'aspect sectaire de l'éducation pratiquée, décrivant notamment des séances d'autocritique et d'accusations publiques, des séances de massage ou de masturbation collective ».

(Source : AFP, 08.04.2011 & vousnousils / AFP, 14.03.2011)

### DÉFENESTRATION DU SIXIÈME ÉTAGE

A Ivry sur Seine (94), une mère qui dit avoir obéi à des « injonctions divines » a jeté son petit garçon de 3 ans du sixième étage de son immeuble. Conduit à l'hôpital, le garçonnet a succombé à ses blessures.

La mère a été conduite aux urgences psychiatriques du Kremlin-Bicêtre.

(Source : L'Express.fr/AFP, 18.04.2011)

## LAÏCITÉ / RELIGION

### BENOIST APPARU MET EN CAUSE LES ÉCOLES HORS CONTRAT

Le secrétaire d'Etat chargé du logement, Benoist Apparu, a mis en cause les écoles « hors contrat » qui ne dispensent « que de l'enseignement religieux entre 10 et 16 ans ». Interrogé par l'AFP, il a ensuite nuancé ses propos expliquant que 240.000 enfants sont éduqués ou dans des établissements hors contrat ou à domicile. Il a reconnu que certaines écoles hors contrat suivaient le socle commun de connaissances et que quelques écoles seulement « posaient des difficultés ».

De son côté, dans un communiqué à l'AFP, le ministère de l'Education indique que le contrôle des établissements privés hors contrat prévu par le code de l'éducation vise à garantir à l'enfant le droit à l'instruction.

Mais selon l'entourage de M. Apparu, « l'Education Nationale a des difficultés à contrôler la réalité de l'instruction donnée aux enfants instruits dans leur famille et a fortiori dans les écoles qui peuvent être créées par les organisations religieuses ou sectaires ».

(Source : La Croix & AFP, 05.04.2011)

## TÉLÉVISION

### DES PETITS SOLDATS CONTRE L'AVORTEMENT

Canal + Magazine, 11.04.2011

Une enquête des journalistes Caroline Fourest et Fiametta Venner, présentée par Stéphane Haumont. Une investigation sur les mouvements catholiques radicaux anti-IGV.

Les deux journalistes signent un documentaire analysant « méthodes, finances et répercussions des actions pro-vie » (« anti-IVG »).

(Source : Le Monde des Religions, Amanda Breuer Rivera, 01.04.2011)

### CENTRE DE LA KABBALE

#### ÉTATS-UNIS / LA CHANTEUSE MADONNA ET SES BONNES ŒUVRES

La presse féminine a consacré un grand nombre d'articles aux mésaventures de Madonna.

Début avril 2011, la presse rapportait que le FBI avait déclenché une enquête sur deux associations humanitaires dont elle s'occupait : Raising Malawi et Success For Kids. Ces deux associations auraient donné lieu à d'importantes irrégularités financières.

Selon la presse, Raising Malawi, fondée par Madonna avec des adeptes du Centre de la Kabbale, était censée construire une école pour filles au Malawi. La chanteuse avait d'ailleurs posé la première pierre de cette école en 2010. Mais la construction a été abandonnée et, selon Newsweek, une partie des dons engagés pour le financement qui s'élevaient à « plusieurs millions de dollars » aurait été remise à une antenne du Centre de la Kabbale à Los Angeles.

Par ailleurs, début avril 2011, huit anciens employés

de cette fondation attaquaient Madonna pour licenciement abusif et discriminatoire ainsi que pour le non-versement de leurs salaires.

Pour la seconde association, Success For Kids, plus de 23 millions d'euros auraient été récoltés. Cette association possède des bureaux dans huit pays dont le Malawi. Des investigations sont menées pour tenter de savoir quels projets annoncés ont été réalisés.

(Source : Staragora, 06.04.2011 & aufeminin.com, 26.04.2011)

### MÉDITATION TRANSCENDANTALE

#### ÉTATS-UNIS / LA MÉDITATION, UNE MODE ?

Si l'on en croit le programme national de la Méditation Transcendantale, les inscriptions auraient triplé depuis trois ans. Cela tiendrait à des travaux récents « qui estiment qu'elle permettrait de diminuer la pression artérielle et le stress ». En outre, depuis peu, les prix seraient devenus « relativement raisonnables » [?].

David Lynch prêche depuis les années 60/70 les bienfaits de ce type de méditation. Des stars comme les Beatles, Mia Farrow, Georges Lucas et Clint Eastwood faisaient partie des premiers adeptes de cette technique mise au point par Maharishi Mahesh Yogi. Depuis, l'engouement des « célébrités » serait quelque peu retombé...

Sara Weber, une responsable du projet sur les études contemplatives du programme postdoctoral de psychothérapie et de psychanalyse de l'Université de New York, met en garde : « Si la relaxation sous toutes ses formes est bénéfique, pour la plupart, la méditation transcendantale risque d'avoir des effets secondaires néfastes ». L'expérience peut se révéler finalement « très intense et très dure émotionnellement » et certaines personnes « s'écroulent ». (Source : The New York Times, Irina Aleksander, 09.11.2011)

### SCIENTOLOGIE

#### JAPON /DES « MINISTRES » VOLONTAIRES SUR LE TERRAIN

La Scientologie vante l'action menée par ses « missionnaires » au Japon, après le tremblement de terre et le tsunami qui ont ravagé une partie du pays. Des équipes de secours distribuent de la nourriture, de l'eau et du matériel, tout en administrant des « procédés d'assistance » (ou « assists »).

[Rappelons que les « assists » scientologues sont censés apporter un « secours spirituel » et aider à surmonter les effets d'un traumatisme...]

(Source : 20minutes.fr , 12.04.2011)

## HINDOUISME / SATHYA SAI BABA

### INDE / DÉCÈS DU GOUROU SAI BABA

Le gourou Sathya Sai Baba est décédé dimanche 24 avril 2011 à l'âge de 85 ans. Il se trouvait depuis plus de trois semaines hospitalisé près de son ashram de Puttaparthi, un village de l'Andhra Pradesh dans le sud de l'Inde.

La nouvelle de sa mort a pourtant « sonné comme un choc » pour ses fidèles puisque le gourou avait lui-même annoncé qu'il ne mourrait que... onze ans plus tard, soit à l'âge de 96 ans !

Sai Baba était perçu comme un « maître » et un « guide spirituel » par ses fidèles. A 14 ans, il s'était auto-proclamé comme étant la réincarnation de Sai Baba de Shirdi, « un fakir hindou mort en 1918 ». Parmi ses fidèles estimés à... 6 millions, l'on retrouve des personnages politiques et des personnalités indiennes ou encore de riches adeptes du monde entier, dont l'ancien propriétaire de la chaîne de restaurant Hard Rock Café qui lui légua une part importante de sa fortune. Sai Baba a pu bâtir un immense empire. Par le biais de sa société, le Sathya Central Central Trust (SSCT), il a financé la construction d'hôpitaux, d'universités, de collèges et alimenté des villages en eau potable dans sa région natale...

Sai Baba n'hésitait pas à utiliser le sensationnel et le surnaturel. Des films le montrent sortant « miraculeusement » des montres et des bijoux de ses manches et de ses mains ou bien encore, produisant une cendre sacrée censée apporter guérison du corps et de l'esprit... Ces soi-disant miracles n'étaient que des tours de magie. Sai Baba sera accusé d'être un charlatan faisant de faux miracles, de fausses guérisons miraculeuses et de fausses résurrections. Pire : il sera dénoncé par d'anciens adeptes du monde entier pour s'être livré à des abus sexuels sur ses dévots masculins et sur les étudiants de « ses » collèges... Un très grand nombre de témoignages deviendront accessibles sur internet, entraînant des démissions de différents groupes Sai

Baba en Occident et notamment en Suède. L'UNESCO se retirera de tout partenariat avec Sai Baba.

En 2004, un reportage de la BBC « Secret Swami » dévoile Sai Baba sous son vrai jour. Abordant principalement les allégations d'abus sexuels sur la personne d'un jeune américain dont les parents étaient des disciples de Sai Baba, le reportage présente également la campagne d'un groupe de rationalistes indiens qui avaient entrepris « de démontrer que les miracles de Sai Baba n'étaient que des tours de prestidigitateur ». Rappelons que, dès les années 1970, des rationalistes, en Inde et à l'étranger, avaient mis le gourou au défi « de faire la preuve qu'il n'était pas un charlatan ». Ce défi n'avait évidemment pas été relevé par Sai Baba. Enfin, le reportage de la BBC rappelle que l'ambassade américaine à New Delhi avait mis sur son site internet un avertissement destiné aux voyageurs de sexe masculin pour les avertir des risques éventuels d'agressions sexuelles de la part de Sai Baba. Auparavant, un député britannique, Tony Colman avait, en 2002, présenté une motion au Parlement Britannique demandant clairement que tout citoyen du Royaume-Uni soit dûment averti des risques potentiellement encourus s'il devait se rendre à l'ashram de Sai Baba. Sai Baba aura toujours bénéficié de protections puissantes dans son pays et il n'aura jamais été inquiété par la justice.

[Le mouvement Sathya Sai Baba figurait dans la liste du rapport parlementaire de 1995.]

Voir le reportage de la BBC en français :

<http://ayazouz.blogspot.com/2009/05/gourou-sri-sathya-sai-baba-faux.html>

## TÉMOINS DE JÉHOVAH

### BULGARIE / ATTAQUE PAR DES NATIONALISTES

Un parti bulgare nationaliste, le VMRO/BND organise des rassemblements devant les salles de prière des Témoins de Jéhovah pour protester contre leur implantation dans le pays et le prosélytisme auquel ils se livrent à travers d'une part le magazine « La Tour de Garde » et d'autre part la pratique du « porte à porte ».

Le 17 avril 2011, cinq Témoins de Jéhovah ont été blessés alors qu'une manifestation était organisée devant une salle de prières à Burgas, une ville sur la mer noire.

(Source : D'après traduction de Novinite.com, 26.04.2011)

## ACTUALITÉS - ÉTRANGER DIVERS

### RELIGION / FIN DU MONDE

#### DUBAÏ / APOCALYPSE ANNONCÉE

La municipalité de Dubaï a retiré des affiches annonçant la fin du monde pour le... 21 mai 2011. Cette annonce du jugement dernier, « un jour puissant et terrible » est l'œuvre d'un groupe de fondamentalistes chrétiens américains qui, par ailleurs, contrôlent un réseau de radios religieuses appelé « Family Radio ».

(Source : Babnet Tunisie, 12.04.2011)

### RELIGION / CRÉATIONNISME

#### VATICAN / L'HUMANITÉ N'EST PAS LE FRUIT DU HASARD

Selon le pape Benoît XVI, il est erroné de penser qu'à un moment donné, dans l'univers, ont évolué par hasard des créatures vivantes capables de raisonner et de trouver de la rationalité dans la création, ou d'y apporter de la rationalité. La vie humaine n'aurait aucun sens si l'humanité était le fruit du hasard découlant de l'évolution a-t-il ajouté. Enfin selon lui, la force créatrice divine était présente aux origines de la vie sur Terre.

Les enseignements de l'Eglise soutiennent que le catholicisme et la théorie de l'évolution ne sont pas nécessairement en contradiction. Un catholique peut accepter la théorie de l'évolution pour expliquer certains phénomènes, tout en croyant que Dieu, et non pas le hasard, est à l'origine de la vie sur terre.

Le Vatican met toutefois « en garde contre le créationnisme et une interprétation trop littérale du récit de la création de la Bible ».

(Source : cyberpresse.ca, 23.04.2011)

### RELIGION

#### ÉTATS-UNIS / TERRY JONES, LE PASTEUR FANATIQUE

Le pasteur américain, Terry Jones, est devenu célèbre pour avoir voulu brûler 200 exemplaires du Coran le 11 septembre 2010. Les autorités politiques américaines avaient fini par l'en dissuader. Mais le 20 mars 2011, il a fini par passer à l'acte et a mis le feu à un exemplaire du Coran.

En représailles, le 1er avril suivant, à Mazar-e-Sharif, au nord de l'Afghanistan, sept employés étrangers de l'antenne locale des Nations-Unies ont été tués par la foule et le lendemain, neuf personnes ont trouvé la mort à Kandahar dans le sud. Les émeutes auraient fait plus de 70 blessés.

Depuis 2001, Terry Jones était pasteur d'une « obscure congrégation » protestante de Gainesville en Floride, Dove World Outreach Center (Le Centre mondial de la Colombe). En 2009, il avait inscrit devant le parvis de la « congrégation » : « L'islam est le diable »... message également écrit sur les tee-shirts des enfants de sa communauté. Il avait également fondé une église à Cologne en Allemagne, église qui présentait des caractéristiques sectaires : violence spirituelle, lavage de cerveau, pratique de châtiments corporels sur les enfants...

(Source : *Parismatch.com*, Yannick Vely, 02.04.2011 & *Rfi*, 23.04.2011 )

#### VATICAN / LA FORMATION D'UN EXORCISTE

Paru en français, l'ouvrage « Le Rite - la formation d'un exorciste au Vatican »(1) relate l'expérience du Père Gary Thomas, prêtre de San José en Californie, envoyé par son évêque au Vatican suivre le cours d'une semaine sur l'exorcisme dispensé à l'Université pontificale Regina Apostolorum...

(1)De Matt Baglio, Editions Salvador, 2011

Pour plus d'informations, lire la longue interview du Père Denis Brousseau, exorciste du diocèse de Perpignan, par Zenit, l'agence de presse vaticane :

<http://www.zenit.org/article-27555?l=french>

[Rappelons qu'en octobre 2006, la MIVILUDES avait sorti un guide "Satanisme et dérives sectaires".

<http://www.unadfi.org/le-satanisme-un-risque-de-derive.html>]

### SOCIÉTÉ

#### CAMEROUN / MISÈRES DES ALBINOS

La société camerounaise « les accepte mal » et ils sont victimes de plusieurs agressions au quotidien. D'une manière générale, les albinos ont des conditions de vie très difficiles en Afrique que ce soit au Mali, au Burundi, en République démocratique du Congo et en Tanzanie. Écartés de la société, ils sont parfois assassinés ou victimes de l'influence des sorciers car leurs organes, leur peau, leurs os, leurs cheveux, censés porter bonheur, font l'objet d'un trafic. En Tanzanie, le gouvernement a décidé de les protéger, notamment les enfants.

(Source : *camerounvoice.com*, *Le Messenger*, 25.02.2011)



#### ESCROQUERIE

#### RUSSIE / ESCROC ET HYPNOTISEUR

Un policier de Stravropol raconte qu'un escroc utilisait l'hypnose pour voler des personnes âgées. Huit personnes « en ont fait les frais » et ont vidé leurs comptes sous hypnose. (Source : *BourseReflex*, 15.04.2011)

RETROUVEZ LE SOMMAIRE DU DERNIER NUMÉRO SUR NOTRE SITE INTERNET

BulleS

UNADFI

# Abonnement

La revue trimestrielle de l'UNADFI

FRANCE	ÉTRANGER	ABONNEMENT DE 1 AN - 4 NUMÉROS
25 €uros	30 €uros	normal
30 €uros	35 €uros	de soutien
ABONNEMENT DE 2 ANS - 8 NUMÉROS		
48 €uros	50 €uros	normal
60 €uros	70 €uros	de soutien

BULLETIN D'ABONNEMENT À COMPLÉTER ET RETOURNER À L'UNADFI  
130, RUE DE CLIGNANCOURT - 75018 PARIS

NOM - Prénom : .....

Adresse : .....

Renouvellement d'abonnement :       Souscription à un abonnement :

Ci-joint le versement de la somme de :.....€uros par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'UNADFI

Date et signature :

Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Seule l'UNADFI est destinataire des informations et s'engage à ne pas les transmettre.